

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 28 Juin 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum: 64

Membres présents : 65

Pouvoirs : 19

Membres votants : 84

Date de la convocation : 22/06/18

L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur DORGERE François, Madame ANGOT Josiane, Madame LEMOINE Béatrice, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur MADELON Jean-Louis, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur MALARGE Pierre, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Madame ROCFORT Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BETOURNE.

Pouvoirs : Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Madame POTTIER Lydie, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur MATHIERE pouvoir à Madame HESSE Francine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Madame BINET Brigitte, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

Délibération n° 141/2018 : Marché de travaux généraux sur la voirie communautaire – programme 2018-2021

Au terme des différents marchés publics de travaux sur les voiries communautaires souscrits par les anciennes communautés de communes fusionnées, il convient d'instruire un nouveau marché de travaux sur la voirie communautaire et de le redimensionner à l'échelle du nouveau territoire en distinguant deux lots tant pour favoriser la concurrence que pour identifier les familles de travaux distinctes à savoir :

Lot n°01 : travaux de revêtements généraux, en fonctionnement

Lot n°02 : travaux d'investissement, en investissement

A l'aune de ces éléments, il apparaît nécessaire d'instruire un accord-cadre à bons de commande régi par l'article 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et souscrit sous la forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article 42-1°-a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 25.I.1, 67, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera annuel et reconductible sans pouvoir excéder une période de 4 ans.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix des bordereaux des prix unitaires dans la limite des seuils définis comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Travaux de revêtements généraux	50 000,00	1 250 000,00	Euros
Lot N°2 : Travaux d'investissement	100 000,00	1 250 000,00	Euros
Total	150 000,00	2 500 000,00	Euros

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Soit pour la durée totale du marché de 48 mois

<i>Lot</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Travaux de revêtements généraux	200 000,00	5 000 000,00	Euros
Lot N°2 : Travaux d'investissement	400 000,00	5 000 000,00	Euros
Total	600 000,00	10 000 000,00	Euros

A l'issue de la consultation et au regard de l'analyse des offres réalisée en stricte conformité avec les documents de la consultation, les offres pour les deux lots déterminés ci-avant de la société

VIAFRANCE sise PA de la Fringale 27101 VAL DE REUIL CEDEX ont été déterminées comme celles étant économiquement les plus avantageuses par la commission d'appel d'offres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie qui s'est réunie le 13 juin 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-2. ;

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 42-1-a),

Vu le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 25.I.1, 67, 78 et 80,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un accord-cadre à bons de commande de travaux généraux sur la voirie communautaire – programme 2018-2021 sous la forme d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article 42-1°-a) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 25.I.1, 67, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- ✓ **PREND ACTE** du choix opéré par la commission d'appel d'offres qui a attribué l'accord cadre dans les conditions suivantes :

Lot n°01 : Travaux de revêtements généraux : à la société VIAFRANCE NORMANDIE Agence de l'Eure sise PA de la Fringale à VAL DE REUIL (27101CEDEX)

Dans la limite des seuils suivants :

Seuil minimum annuel : 50 000 euros H-T

Seuil maximum annuel : 1 250 000 euros H-T

Seuil minimum sur la durée totale du marché de 48 mois : 200 000 euros H-T

Seuil maximum sur la durée totale du marché de 48 mois : 5 000 000 euros H-T

Lot n°02 : Travaux d'investissement : à la société VIAFRANCE NORMANDIE Agence de l'Eure sise PA de la Fringale à VAL DE REUIL (27101CEDEX)

Dans la limite des seuils suivants :

Seuil minimum annuel : 100 000 euros H-T

Seuil maximum annuel : 1 250 000 euros H-T

Seuil minimum sur la durée totale du marché de 48 mois : 400 000 euros H-T

Seuil maximum sur la durée totale du marché de 48 mois : 5 000 000 euros H-T

- ✓ **AUTORISE** de régler les sommes échues à due concurrence des prix unitaires figurant dans les pièces contractuelles sous réserves des quantités réellement mises en œuvre ;

- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision ;

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
65	19	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-141_2018bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2018